

diriger vers un entretien des espaces de manière plus écologique. Il est également possible de fleurir avec des plantes vivaces.

Collecte de produits interdits

Les produits phytosanitaires devenant interdits, une collecte est organisée dans votre mairie aux horaires de permanence ou en contactant le maire (06 09 62 30 34). Il est également possible d'apporter ces bidons en déchèterie. Ces déchets seront ensuite envoyés dans une filiale de traitements de produits chimiques.

Des animations de sensibilisation

Pour présenter les solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, proposer une gestion différente des espaces pour limiter le désherbage et présenter des outils

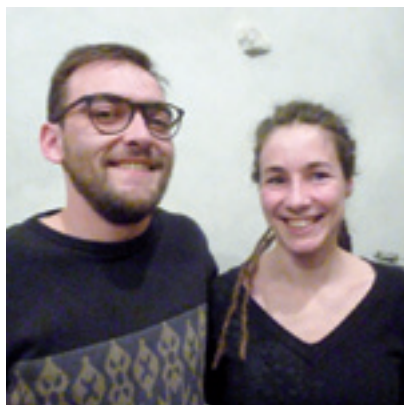
et méthodes nouvelles, des animations grand public seront organisées le 14 avril à Val-Suran (place de la mairie à Saint-Julien) et le 28 avril à Graye-et-Charnay (place de la mairie à Graye). La participation à ces événements est gratuite et les animations seront clôturées par un pot chaleureux et convivial.

Pour aller plus loin...

La commune travaille sur une nouvelle végétalisation de son territoire, ce qui permettra de limiter l'entretien régulier des espaces verts, un gain de biodiversité et un embellissement des villages. Les habitants qui souhaitent s'associer à cette démarche, soit en travaillant eux-mêmes sur le fleurissement de leur propriété, soit en rejoignant le comité de fleurissement sont les bienvenus. ■

Le SMISA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents) a fusionné avec le SBVA (Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain), le SIABVA (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Albarine) et le service "rivières" du Haut-Bugey Agglomération (en charge du Lange et Loignin) pour devenir au premier janvier 2018 le SR3A, Syndicat de la Rivière de l'Ain Aval et de ses Affluents, le siège social est basé à Ambérieu-en-Bugey.

AU 242



Maxime JOURNALOT et **Fannie RACINE** sont tous deux âgés de 27 ans. Ils apprécient la vie de village et le rapport potentiel/prix/localisation les a conduit à acheter une maison à Andelot. Fannie est actuellement employée par la société Algeco à Saint-Amour, et nourrit un projet de ferronnerie d'art, sa vraie passion. Maxime est psychomotricien au centre de rééducation fonctionnelle de Salins-les-Bains. Tous deux, avec le soutien parental, se sont énormément investis depuis quelques années dans la rénovation de l'ancienne maison de Suzanne et Marcel Poly.

VU DE L'EXTÉRIEUR

Après un stage de six mois sur le projet de valorisation de la zone humide du bois des Brus à Saint-Julien, **Lisa Bren** a été embauchée au SMISA (cf. ci-dessus) pour cinq mois pour travailler sur les plans de désherbages communaux des communes de la vallée du Suran. Dans ce cadre, cette auvergnate de 23 ans, a découvert nos villages et a rencontré de nombreux élus. Elle a trouvé que la gestion des espaces verts d'Andelot-Morval était assez régulée et que Dam Paysage, notre prestataire, était bien sensibilisé aux réglementations et faisait déjà un usage limité de produits phytosanitaires. Elle a également ressenti une certaine motivation dans notre démarche avec une réelle volonté de travailler sur le fleurissement. Enfin, elle a été séduite par le cimetière qu'elle a trouvé bien agencé, vert et propre et dans un cadre original avec le château et l'église à proximité.

J'ai été surprise par la vue en montant sur Andelot, c'était très joli comme balade.



TAMLINE

■ **24 MARS** : l'AICA proposera toute la journée une vente de boudin et une buvette au local de chasse.

■ **14 ET 28 AVRIL** : animation proposée par le SR3A « Favoriser la biodiversité dans son jardin » de 9h à 12h30 à la salle des fêtes de Saint-Julien et à Graye-et-Charnay.

■ **8 MAI** : cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 sur la place de Saint-Julien-sur-Suran.

■ **19 MAI** : **Rendez-vous citoyen** fleurissement du village.

■ **26 MAI** : fête des voisins et assemblée générale du Foyer Rural d'Andelot-Morval.

■ **17 JUIN** : Fête patronale, messe à l'église et vente de brioche, pain et galettes au four à pain.

C'est à marquer

■ **DÉCÈS** : nous avons appris le 14 janvier le décès de Gérard Michel, le mari de Josette Poly.

■ **COLLECTE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES** : du 15 mars au 28 avril, la commune collectera les bidons de produits phytosanitaires, vides ou pleins. Vous pouvez également apporter ces produits devenus interdits à la déchèterie.

■ CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18

Le Souvenir Français prépare une exposition sur la guerre de 14-18 à l'occasion du centenaire de l'armistice. Les personnes qui disposent d'objets, de courriers ou documents se rapportant à cette période et qui souhaitent les mettre à disposition peuvent se signaler en mairie.

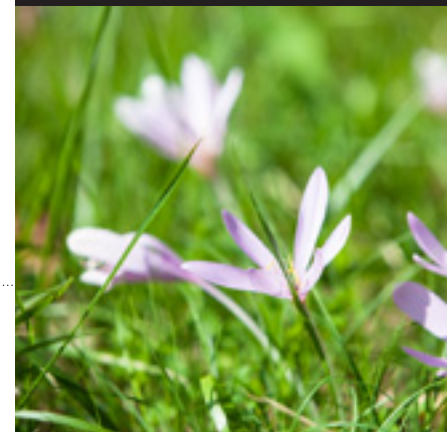
Tamtam est édité par la commune d'Andelot-Morval, 115 route de Saint-Amour, 39320 Andelot-Morval

Directeur de la publication : Pierre Gilbert. Ont collaboré à ce numéro : Jeannine Faivre, Anne-Marie Lombardet, Maryse Nicod. Crédits photos : A. Claudel, C. Gilbert, D. Gillet, A.-M. Lombardet. Création et mise en page : A. Claudel. Impression : Espace copie, Ain (imprimé sur papier FSC). Tirage : 100 ex. Dépôt légal à parution.

tamtam

Trimestriel d'actualité municipale du territoire d'Andelot-Morval

MARS. 2018 #15



📍 46.428067, 5.415669



INSTAMTAM

MOTAMOT

Écolos ? Non, responsables !

En travaillant sur ce projet de plan de désherbage communal et en écrivant ce numéro de Tamtam, j'entends déjà quelques récalcitrants affirmer qu'il sera difficile de se passer des produits phytosanitaires ou de limiter les tontes, qu'il n'y a pas de solution alternative et qu'il s'agit là de pression de la part des écolos. Sans vouloir prendre partie ou donner des leçons d'écologie primaire, il me semble tout de même essentiel de s'intéresser à cette démarche et à réfléchir collectivement aux solutions qui s'offrent à nous pour changer nos habitudes et respecter un tant soit peu la nature. Il ne s'agit pas là d'adhérer à une démarche verte ou à appliquer strictement le règlement mais à imaginer comment nous pourrions devenir tout simplement plus responsables de l'environnement, éviter d'être nous même confrontés à des effets secondaires inattendus et offrir aux générations futures des pratiques plus raisonnables. Nos manières actuelles de faire sont basées sur ce que les générations précédentes ont mis en place, changeons ces méthodes pour inscrire durablement une gestion des espaces publics et privés digne de citoyens responsables.

PIERRE GILBERT
Maire d'Andelot-Morval



■ Cérémonie des vœux du conseil municipal autour d'un apéritif convivial le 7 janvier.



■ Repas des anciens au restaurant « les P'tits Bou' » à Saint-Julien le 21 janvier.



■ Repas d'hiver organisé par le foyer rural à la salle communale le 3 février.



■ Le Carnaval a réuni petits et grands autour de gaufres et crêpes, le 24 février.



Le plan de désherbage communal

LA RÉGLEMENTATION IMPOSE AUX COMMUNES DE METTRE EN PLACE DE NOUVELLES PRATIQUES POUR GÉRER LEURS ESPACES PUBLICS. POUR RÉPONDRE À CETTE DEMANDE, ANDELLOT-MORVAL S'EST ENGAGÉ DANS UN PLAN DE DÉSHERBAGE COMMUNAL.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, toutes les communes doivent entretenir leurs espaces publics par des méthodes dites « alternatives », c'est-à-dire sans produits phytosanitaires. Pour les aider dans leur démarche, le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents) a proposé aux communes volontaires de travailler sur des plans de désherbage communaux en concertation avec les acteurs locaux. Cette étude permet aux communes, mais aussi aux particuliers, d'adopter de nouvelles pratiques d'entretien plus respectueuses de l'environnement. Ceci passera par des actions de sensibilisation, de formation et l'achat mutualisé de matériel à l'échelle du bassin versant du Suran. Comme la moitié de la vallée du Suran, la commune s'est engagée dans ce plan de désherbage communal depuis le mois d'octobre. Le coût de l'étude est à la charge du syndicat (auquel la commune adhère depuis plusieurs années). Plusieurs réunions ont été réalisées afin d'identifier les espaces entretenus et leurs enjeux.

6 300 m²

DE SURFACES ENTRETENUES

La photo ci-dessus ne représente pas un projet mais un montage pour imaginer comment repenser la gestion des espaces verts. Crédit : Chloé Froger.

La réglementation

Les produits phytosanitaires (PP) classiques sont interdits sur l'ensemble de la commune, exception faite du cimetière et des terrains de sport minéralisés dans certains cas. Il est interdit d'appliquer des PP près des cours d'eau (< 5 m), aussi bien pour la commune que pour les habitants. Dès le 1^{er} janvier 2019, interdiction pour les particuliers d'acheter des PP et de les appliquer, aussi bien sur leur terrain que sur les parcelles communales.

Une mobilisation collective

Pour réussir dans cette démarche, il est nécessaire que tous les habitants se mobilisent pour améliorer la qualité de leur territoire et ainsi suivre la démarche de la commune. Pour cela, ils est évidemment nécessaire d'arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires et de se